

---

## RAPPORT 2015 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DE LA CMQ, LE 19 NOVEMBRE 2015

---

Chers collègues,  
Mesdames,  
Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est présentée conformément à l'article 154 de la Loi sur la CMQ. Ce rapport doit être fait au plus tard le jour où le budget de la CMQ est soumis au conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédant, celui de l'année en cours et celui de l'année à venir. Ce rapport doit être publié dans un quotidien diffusé sur le territoire de la CMQ.

Plus particulièrement, je dois traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2016 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

### **Situation financière au 31 décembre 2014**

Le rapport financier 2014, préparé par le trésorier de la CMQ, a été déposé au conseil le 16 avril 2015. Celui-ci était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQ au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2014 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 043 434 \$. Au 31 décembre 2014, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 382 722 \$, comparativement à 253 904 \$ au 31 décembre 2013.

### **Exercice financier en cours**

Le 20 novembre 2014, le conseil de la CMQ a adopté le budget 2015. Celui-ci prévoyait des dépenses de fonctionnement de 3 986 296 \$, des revenus et une affectation de surplus de 618 750 \$ et des quotes-parts de 3 367 546 \$ à la charge des municipalités.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les projets planifiés pour l'année 2015, que ce soit ceux relatifs à la gestion intégrée du Saint-Laurent, à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) – Rive-Nord ou à la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), sont en cours de réalisation conformément au budget 2015. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Selon l'entente intervenue entre la CMQ et le gouvernement du Québec à l'égard de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, une subvention de 1,9 M\$ a été versée à la CMQ en 2015. Cette somme ainsi que la contribution de la CMQ, équivalente à 50 % de celle reçue du gouvernement, ont été versées dans un Fonds métropolitain dédié au financement de projets réalisés par ses composantes.

Le surplus financier anticipé est de l'ordre de 250 000 \$ pour l'année 2015.

## **Budget 2016**

Le budget 2016 consolide les orientations budgétaires que le conseil de la CMQ s'est données pour l'exercice de ses compétences.

L'évolution des dépenses relatives au fonctionnement de l'organisation est limitée à la croissance de l'inflation pour la région de Québec. Des efforts sont toujours consentis par l'administration pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation. La gestion par projet est au nombre des outils mis en place pour mettre à profit l'expertise acquise à la CMQ et éviter le cloisonnement des équipes.

Les projets d'intérêt métropolitain seront poursuivis en 2016. Un budget de 400 000 \$, comparable à celui adopté en 2014, est prévu pour la finalisation du Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent et du Plan d'action pour la protection des sources d'eau potable sur le territoire de la CMQ.

En ce qui concerne le fonds dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, la CMQ poursuit son financement des projets mis de l'avant par ses composantes. Une nouvelle contribution de 2,5 M\$ doit être versée pour l'exercice 2015-2016 par le gouvernement du Québec en vertu de son partenariat avec la CMQ. Le budget 2016 prévoit les sommes pour assurer le financement de sa contribution de 1,25 M\$, soit l'équivalent de 50 % de la somme investie par le gouvernement du Québec, au bénéfice de projets dédiés au grand public.

Les efforts entrepris par la CMQ à l'égard de la révision de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles sur la rive nord seront également poursuivis. Un montant de 457 990 \$ est prévu en 2016 pour finaliser cette révision en vue de son entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2016. Enfin, ce budget prévoit aussi des sommes pour agir en matière de sensibilisation, de concertation et de soutien pour sa mise en œuvre.

## **Budget triennal d'immobilisations**

Le budget 2016, comme celui des années passées, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi de la CMQ, du code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

En 2015, la CMQ a contracté un règlement d'emprunt, d'un montant de 987 500 \$, versé dans un fonds métropolitain dédié au financement de projets municipaux découlant de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

## **Conclusion**

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQ est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le législateur.

Québec, le 19 novembre 2015

Régis Labeaume, président  
Maire de la Ville de Québec

# Avis public

## Budget 2016

La Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) prévoit la publication, dans un journal diffusé sur le territoire, du budget et du programme triennal d'immobilisations adoptés ou d'un document explicatif de ceux-ci. Cette publication a pour objet de se conformer à cette obligation.

La CMQ a adopté, le 19 novembre 2015, son budget de fonctionnement pour l'année 2016, lequel se divise en trois parties.

### Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 148 332 \$</b>
Administration générale	1 691 150 \$
Transport	524 887 \$
Environnement	602 619 \$
Aménagement, soutien à la planification et aux événements	1 289 576 \$
Autres – Imprévus	40 100 \$
<b>Revenus</b>	<b>(443 750 \$)</b>
<b>Affectation des surplus</b>	<b>(260 000 \$)</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ</b>	<b>3 444 582 \$</b>

### Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

<b>Dépenses relatives aux projets</b>	<b>400 000 \$</b>
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ</b>	<b>400 000 \$</b>

### Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

<b>Dépenses</b>	<b>457 990 \$</b>
Élaboration, suivi et coordination	107 990 \$
Révision du PMGMR	350 000 \$
<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD</b>	<b>457 990 \$</b>

### Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

<b>BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ</b>	<b>199 327 \$</b>
---	-------------------

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 25 novembre 2015

La secrétaire corporative,

Marie-Josée Couture, avocate